3me ANNÉE. — NUMÉRO 180.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis, hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref à la Libertá.)

MARDI 5 AOUT 1873.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE . . . . . fr.	20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE . . »	36	18 50	9 50
ALLEMAGNE, — AUTRICHE . »	30	15 50	8 —
ITALIE . . . . . »	45	23 —	11 50
HOLLANDE . . . . . »	52	26 50	13 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE . »			

BUREAUX
DE RÉDACTION ET D'EXPÉDITION
GRAND'RUE 10, A FRIBOURG

BUREAU DES ANNONCES
Alphonse COMTE
Rue de Lausanne, 176, à Fribourg.

ANNONCES : Pour le canton, 15 c., pour la Suisse 20 c. la lig. ou son espace
ETRANGER, 25 centimes.

MM. GROSSET & TREMBLEY, libraires à Genève, sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Liberté*.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Discours de M. Henri Schaller

au Conseil des Etats

dans la discussion du recours de Mgr Mermillod.

—

Monsieur le Président,
Messieurs,

M. le président de la Confédération a renouvelé aujourd'hui ses plaintes contre une fraction de la presse. Je regrette avec lui que dans notre pays la presse ne comprenne pas mieux sa haute mission d'éclairer les masses et de s'abstenir de provocations dangereuses. Tous les jours nous voyons la presse radicale insulter le clergé catholique, les évêques et le chef suprême de l'Eglise, les représentants des peuples ou les magistrats qui ne partagent pas leurs doctrines. D'un autre côté un certain nombre de journaux catholiques ont attaqué avec une certaine violence, non-seulement les actes publics, mais les personnes, et parmi eux les premiers magistrats du pays. Je le regrette profondément, mais je dois rappeler que nous jouissons de la liberté illimitée de la presse, et que nous ne pouvons assumer aucune responsabilité d'actes sur lesquels nous n'avons aucune influence à exercer. Je repousse pour mon compte les insinuations tendant à faire supposer que la politique prussienne n'est pas étrangère à ce qui se passe actuellement en Suisse en matière confessionnelle. *Je n'ai pas besoin d'examiner* les archives du département politique pour être bien persuadé que le prince Bismark n'a cherché ni directement ni indirectement à peser sur les décisions du Conseil fédéral et des gouvernements suisses. Il faudrait d'ailleurs peu connaître l'histoire de notre pays, pour ne pas être convaincu que ce mouvement *contre l'Eglise catholique date* de 1834 au moins; qu'il a toujours été poursuivi avec la plus grande persévérance et que l'Allemagne a plutôt chercher à réaliser chez elle les idées qui avaient pris une certaine consistance en Suisse longtemps avant la transformation de l'Empire germanique. Non, Messieurs, le Conseil fédéral n'a point subi d'influence *étrangère. J'irai plus loin.* Je suis persuadé que dans nos tristes luttes confessionnelles il a pris une attitude aussi impartiale que les circonstances le lui permettaient, et qu'il a prévenu bien des mesures violentes et oppressives. Je regrette d'autant plus que dans le cas actuel il se soit laissé entraîner hors de cette ligne de conduite, et qu'il ait cru pouvoir prendre à l'égard de Mgr Mermillod une mesure illégale, *contraire aux garanties constitutionnelles* fédérales et cantonales.

Je n'examinerai pas ici la question de la séparation diocésaine de Genève, parce que nous n'en sommes pas nantis; que je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le dossier, et que la commission elle-même a été unanime à reconnaître que telle n'était pas la question en discussion.

Si j'étais appelé à le faire, je n'hésiterais pas à reconnaître, fondé sur le même droit ecclésiastique et historique que j'invoquais dans le recours de la conférence de Soleure, que la question des circonscriptions des *paroisses ou des diocèses est d'une nature* mixte, qu'elle ne peut par conséquent être réglée que d'un commun accord entre les deux pouvoirs. En principe, sans doute, et en admettant que la société civile ignore complétement l'existence de l'Eglise, celle-ci a le droit exclusif de s'organiser selon les besoins religieux de ses membres. Mais du moment que l'Etat reconnaît l'Eglise, du moment qu'il lui accorde la garantie de sa constitution et la protection de ses lois: de ce moment-là, les questions qui touchent simultanément aux intérêts spirituels et matériels, ne peuvent être réglées que par des concordats ou un accord tacite résultant *d'actes acceptés par les deux autorités.* Le St-Siége a toujours reconnu ce principe en Suisse. Actuellement encore la question diocésaine du Tessin est pendante, et je suis persuadé que sans de regrettables malentendus, la question de Genève serait déjà en bonne voie d'arrangement.

A ce propos, je ne puis m'empêcher comme *magistrat du canton de Fribourg*, résidence effective de l'évêque de Lausanne et de Genève, d'exprimer le regret que notre organisation diocésaine ne nous ait fourni aucune occasion d'intervenir dans le débat, et d'user de notre influence bienveillante pour le maintien du *statu quo*. La fondation du diocèse d'Aventicum et plus tard de Lau*sanne, remonte à la période romaine.* Les Etats du moyen-âge et plus tard les cantons suisses ont trouvé ces limites qui n'avaient point de coïncidence avec leurs limites politiques, et ils n'eurent aucun lien entr'eux pour régler les affaires diocésaines. C'est ainsi que le lien métropolitain avec Besançon fut rompu par le concordat français, sans que les Etats diocésains en aient été informés. Plus tard une partie du canton de So*leure fut détachée du diocèse pour être réu*nie à celui de Bâle, et nous n'en fumes point informés. Plus tard encore, le canton de Berne fit détacher son territoire du diocèse de Lausanne, sans nous en donner la moindre communication. En 1819, Genève fut réuni au diocèse de Lausanne, sans que les Etats diocésains aient été consultés. Seulement lorsque tout fut terminé, le Conseil d'Etat de Genève eut la courtoisie d'informer celui de Fribourg des nouveaux liens qui allaient s'établir entre les citoyens catholiques de son canton et ceux de Fribourg et de s'en féliciter. Notre gouvernement s'em*pressa de répondre dans le même sens*, et nos sentiments n'ont point changé.

Nous regrettons profondément à Fribourg la rupture de liens qui nous étaient précieux. Nos établissements d'instruction supérieure, notre clergé, avaient tous à gagner au maintien du *statu quo*, mais malheureusement le droit public ne nous donne aucun moyen d'exprimer officiellement ces sentiments. Dans le cas seulement où une portion du territoire fribourgeois serait atteint par une réforme diocésaine, dans ce cas seulement l'autorité politique du canton serait appelé à intervenir et à régler les intérêts de ses ressortissants.

Après avoir exposé le point de vue auquel je me placerais si nous étions appelés à nous occuper de la position actuelle du diocèse de Genève vacant par la démission de Mgr Marilley, je ne m'occuperai pas de savoir s'il y a ici des coupables. Je me borne à constater avec M. le rapporteur de la minorité qu'il y a un citoyen suisse; que ce ci*toyen suisse a été saisi à son domicile* et conduit à la frontière de son pays, sans juge*ment, sans condamnation, par simple mesu*re de police au moyen d'une lettre de cachet émanant d'une autorité exécutive. Eh bien, je dis que ce procédé est arbitraire, dangereux pour nos libertés, contraire au texte et à l'esprit de la Constitution fédérale.

Je ne resterai pas dans la discussion des motifs de droit: ils ont été suffisamment élucidés par les rapporteurs de minorité, et les raisons de haute politique invoquées par la majorité n'ont pu les détruire. Je me bornerai à repousser les arguments tirés des exemples du passé. M. le président du Conseil fédéral a invoqué des citations du 16e et du 17e siècle. Lorsqu'on se base sur les faits d'un âge antérieur, il faut se reporter à toute *l'organisation politique et sociale de cette* époque. Alors les cantons suisses étaient gouvernés par des pouvoirs aristocratiques, jaloux de leur puissance et de leurs privilèges. Alors existait l'inégalité des droits politiques, la censure et le *placetum regium*; alors on ne souffrait pas la contradiction de quelque côté qu'elle se présentât; alors la Suisse était partagée entre souverains et sujets; ce n'étaient pas seulement les évêques qui étaient proscrits, mais aussi les patriotes; Davel et Wengi portaient leur tête sur l'échafaud. Certainement les exemples tirés de cette époque n'ont aucune valeur en *présence du progrès social accompli depuis* lors.

On a cité un autre exemple de 1808. Sous l'acte de médiation, la Suisse recevait les ordres de Paris, et si quelqu'un pouvait en douter, il n'aurait qu'à lire la remarquable histoire de Napoléon Ier par M. Lanfrey. — Enfin, il est vrai, sous notre Constitution actuelle nous avons vu déjà l'exil injuste de l'évêque Marilley consacré par un vote des Chambres malgré la protestation de 10,000 catholiques du canton de Fribourg. C'est précisément parce qu'on prétend se prévaloir aujourd'hui d'une première injustice, que j'élève ma voix pour protester contre la consécration d'une nouvelle injustice dont on cherchera à se prévaloir plus tard, soit contre des évêques, soit contre de simples particuliers.

Mais, a-t-on dit, que devait faire le Conseil fédéral en présence d'une violation flagrante des lois de l'Etat? Sa dignité ne lui permettait pas de rester les bras croisés en présence d'un audacieux défi. Messieurs, si les faits étaient ainsi que nous les présente *le message du Conseil fédéral, ce que je ne* suis pas en mesure d'examiner, il me semble qu'il suffisait au gouvernement de Genève de retirer à l'évêque les revenus attribués au premier dignitaire de l'Eglise catholique, de refuser d'entrer en correspondance avec lui, *de méconnaître ses actes en tant* qu'ils avaient trait aux relations directes avec l'Etat.

Aller plus loin : expulser le prélat, c'était

---

5 **Feuilleton de la LIBERTÉ.**

La Junon.

Au fur et à me ure que le capitaine avait senti ses forces s'affaiblir, il était revenu à sa femme, s'était en quelque sorte cramponné à elle, ne la quittait plus et n'eût point permis qu'elle le quittât.

On suivit longtemps des yeux le radeau; enfin vers le soir on le perdit de vue.

L'habitude fit que les yeux se fixèrent quelque temps encore sur le point où le radeau avait disparu.

Mais la nuit vint, rétrécissant son cercle noir, et les malheureux naufragés se trouvèrent de nouveau comme emprisonnés dans l'obscurité.

Le lendemain, aux premiers rayons du jour, on crut apercevoir un objet flottant dans les eaux de *la Junon*.

Tous les yeux se tournèrent vers cet objet, et les naufragés restés dans les hunes et dans les cordages, reconnurent, à leur grand étonnement, le radeau qui était parti la veille; seulement il revenait du côté opposé à celui par lequel il s'était éloigné.

Les hommes avaient ramé jusqu'à épuisement complet de leurs forces, et l'on comprend ce que devaient être les forces d'hommes qui depuis sept jours n'avaient absolument rien mangé; puis ils s'étaient couchés *les uns à côté des autres, attendant, désespérés*, ce qu'il plairait au Seigneur d'ordonner d'eux.

Dieu avait ordonné qu'ils rejoignissent leurs malheureux compagnons.

Après avoir erré toute la nuit à l'aventure, ils s'étaient, par un de ces caprices du hasard qui semblent une volonté de la Providence, retrouvés à cinquante pas du bâtiment échoué.

Ils tendirent les bras à leurs compagnons, qui les aidèrent à reprendre leurs places, et l'essai du radeau n'eut plus à leurs yeux que l'importance d'une de ces tentatives inutiles inspirées par le désespoir.

IV

AGONIE.

Par un sentiment de commisération qui sommeillait encore au fond de ces cœurs souffrants, mais que contribua puissamment, il faut le dire, à y réveiller le bon John, les deux places qu'ils occupaient dans la hune d'artimon furent rendues à Mme Bremner et à son mari.

Le capitaine était tellement affaibli qu'il paraissait sans connaissance, et cependant c'était, dans l'état ordinaire, un homme robuste et vigoureux, un marin endurci à toutes les souffrances qui naissent de l'élément qu'il sillonnait depuis trente années.

Sa femme, au contraire, pauvre créature *frêle et toute nerveuse, avait supporté* toutes ces fatigues, ces privations, toutes ces douleurs, avec un courage, et chose plus extraordinaire, avec une force merveilleuse.

A peine installé dans la hune, le délire prit M. Bremner, et, dans ce délire, s'imaginant voir une table couverte de toutes sortes de mets, il demandait en se débattant pourquoi *on le retenait loin de cette table, pour*quoi on lui refusait, quand il avait si faim, quand il avait si soif, quand une telle abondance était étalée devant lui, un morceau de pain et un verre d'eau.

Le spectacle d'une agonie est toujours chose terrible; mais, il faut le dire, les agonies ordinaires ne sont entourées que d'une sorte de douleur, la douleur de la séparation; ceux qui entourent l'agonisant versent sur lui des larmes, larmes d'autant plus abondantes que celui ou celle qui les répand ne court personnellement aucun danger.

Mais il n'en est pas ainsi de l'agonie d'un malheureux expirant de faim et de soif au milieu d'autres malheureux près de mourir de faim et de soif comme lui. Là chacun voit dans le spectacle de la mort d'autrui le spectacle de sa propre mort.

Ces souffrances qu'éprouve le moribond, ils les éprouvent déjà eux-mêmes. Ce délire, dans deux heures, le soir, le lendemain, sera leur délire; cette mort, tôt ou tard, sera leur mort.

Alors plus de larmes douces, et qui ont leur soulagement dans leur abondance même: des yeux secs, un désespoir sombre et contenu, des dents grinçantes lorsqu'on reconnaît en soi les premiers symptômes des douleurs qu'on a devant les yeux, des rugissements au lieu de plaintes, des blasphèmes au lieu de consolations.

Enfin le capitaine expira.

C'était le 1er juillet, c'est-à-dire onze jours après la catastrophe.

Dans les convulsions de son agonie, il s'était tellement cramponné à sa femme qu'on *ne pouvait lui desserrer les bras ni lui ou*vrir les mains.

Sa femme, d'ailleurs, ne pouvait croire à sa mort; se sentant pressée contre le cœur de son mari, elle luttait de son côté pour qu'on ne la privât point de cette dernière étreinte.

On eut toutes les peines du monde à la persuader.

Alors elle laissa tomber ses bras tristement, et, chose étrange, ses larmes qui coulaient s'arrêtèrent.

non seulement commettre un acte arbitraire; c'était encore manquer le but que l'on poursuivait. Pensez-vous qu'après comme avant son expulsion Mgr Mermillod cessera d'être considéré par tous les vrais catholiques genevois comme leur chef spirituel? Pensez-vous que de Fernex il n'exercera pas tout aussi bien son ministère spirituel que de Genève? Pensez-vous que vous ayez en rien *diminué son autorité*? Au contraire, Messieurs, vous aurez rendu sa parole plus chère *et plus autorisée auprès des catholiques* genevois, et votre dignité serait beaucoup plus grande, si vous vous étiez renfermés dans les limites tracées par la Constitution.

Le St-Siége est prêt à reprendre les négociations rompues, il l'annonce dans la dernière communication de son chargé d'affaires. Hâtons-nous donc de lever les barrières qui s'opposent à une entente si désirable pour *le repos et le bien-être de la Suisse*.

Ainsi, Messieurs, tout en maintenant mes réserves quant aux droits de l'Etat de régler d'un commun accord avec l'autorité ecclésiastique les circonscriptions diocésaines, je voterai les propositions de la minorité de la commission.

BULLETIN POLITIQUE.

Fribourg, 4 juillet.

La fusion entre la branche aînée des Bourbons et la branche d'Orléans est de nouveau l'objet des préoccupations publiques. Nous ne sayons si cette tentative est plus sérieuse *et aura meilleur succès que les précédentes*. Ce qui nous en fait douter, c'est que les négociations préliminaires, au dire des journaux, auraient été conduites par M. Estancelin pour la branche cadette, et par M. de Cumont (autrement dit M. de Falloux) pour le comte de Chambord. Or, ce dernier ne peut tenir son mandat que de sa bonne volonté, et il est des moins qualifiés pour stipuler au nom du chef de la maison de France.

Ce qui achève de nous confirmer dans cette persuasion c'est la lettre ci-après, écrite par le comte de Chambord à M. Cazenove de Pradine.

Frohsdorff, 28 juillet.

« J'achève, à l'instant même, mon cher Cazenove, dans le *Journal officiel*, la lecture de la séance du 24 juillet.

« Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont *vous êtes sorti, comme à Patay, le glorieux vaincu*.

« Je vous félicite, je vous remercie, *et je vous embrasse*, heureux d'ajouter au témoignage de votre conscience, celui de mon admiration *et de ma vieille amitié*.

« HENRI. »

Le comte de Paris et le prince de Joinville ont passé à Dijon en chemin de fer, dans la nuit de jeudi à vendredi. Le prince de Joinville allait à Vienne, où se trouve le comte de Chambord; *quant au comte de Paris, il disait* qu'il allait en Suisse.

— D'après les dépêches arrivées en dernier lieu, le Khan de Khiva, officiellement devenu le vassal de la Russie, a repris son train de vie ordinaire dans son palais de Khiva. Il a rendu plusieurs visites aux généraux Von Kaufman et Verefkin, ainsi qu'au colonel Lomakin, et se rencontre avec ses vainqueurs dans les meilleurs termes; il reconnait maintenant ses erreurs qu'il attribue d'ailleurs à l'influence de ses conseillers. *En d'autres termes*, le Khan s'est aperçu que « que la raison du plus fort est toujours la meilleure, » selon l'expression du fabuliste et, ne pouvant guère agir autrement, il fait à mauvaise fortune bon visage. On sait, du reste, par les nouvelles antérieures, que les Russes ont *pris leurs précautions pour le tenir en bride*; l'imposition de guerre, qu'ils le condamnent à payer est assez lourde pour que les villes de Konngrad et Schurachan ne soient pas de sitôt délivrées de l'occupation moscovite. Il est bien même possible que ce soit un séjour définitif de garnison.

D'ailleurs les réformes imposées au Khan n'ont chance de recevoir leur pleine exécution *qu'autant que les Russes y veilleront* de près et ne s'éloigneront pas trop du pays vaincu, mais le doute à cet égard serait hors de saison, du moment que la Russie s'est donnée la peine de conquérir le Khanat, elle tirera de sa victoire tout le parti possible et le plaisir d'avoir fait une brillante promenade militaire ne lui suffit pas.

Le détachement d'Orenbourg a dû partir le 18 juillet pour Hikhodja et des mesures ont été prises pour assurer l'approvisionnement *de ces troupes*.

L'état sanitaire de l'armée expéditionnaire est toujours satisfaisant; on constate seulement quelques cas de fièvres et d'affections diarrhéiques.

Un journal de l'Afrique méridionale le *Diamond News Gazette avait insinué que la* Prusse se proposait d'acquérir le territoire de la baie de Delagoa pour y établir une colonie. Après avoir exposé la situation heureuse et les richesses naturelles de ce territoire, *la feuille africaine engageait l'Allemagne* à en obtenir la cession, moyennant finances, du gouvernement anglais. Cette nouvelle devait servir probablement d'agitation et de pression, au point de vue de la politique locale des territoires anglo-africains.

La *Norddeutsche Zeitung* dément formellement les intentions qu'on prête au gouvernement allemand.

La *Gazette de Cologne* ajoute qu'il n'est pas de l'intérêt de l'empire allemand d'acquérir des colonies transatlantiques, et qu'il n'est pas question, à Berlin, de projets de ce genre.

On prétend cependant qu'il n'y a pas de *fumée sans feu. La marine* prussienne ne pourra se développer qu'à la condition de trouver des prétextes plausibles de circuler sur les mers; or, quel meilleur prétexte que d'aller visiter ou ravitailler les colonies et les stations abritées sous le pavillon national?

La Prusse a fort à faire en Allemagne pour le moment. Mais une fois sa domination bien établie, si Dieu le permet, elle ne se montrera plus si détachée de l'idée de posséder quelques colonies.

CONFÉDÉRATION.

M. Falk, le ministre des cultes en Prusse, s'est rendu en Suisse pour voir comment marchent les affaires ecclésiastiques. On écrit qu'il assistera à des réunions de vieux-catholiques à Aarau, à Olten et à Berne. M. Falk approuve le projet de la formation d'un seul *évêché national en Suisse* et la destitution de tous les évêques existants.

Que pense le Conseil fédéral de cette intrusion du ministre des cultes d'Allemagne dans nos affaires?

Janus bifrons.

On écrit de Berne à la *Patrie* de Genève :

« Le *Courrier de Genève* a fait, en son temps grand bruit de l'invitation faite au P. Hyacinthe par le président de la Confédération.

» *Probablement qu'il ne dira rien de la* soirée donnée par M. Cérésole à un certain nombre de députés ultramontains.

» En effet, jeudi dernier, M. le Président de la Confédération recevait MM. de Montheys, Graven et C°.

» Le *Courrier*, la *Liberté* et autres ne parleront sans doute pas de ce dîner qui *s'est prolongé fort tard dans la nuit*.

» Il était temps que M. le Président de la Confédération mît un peu de baume sur les plaies qu'il avait pu faire ces jours derniers à MM. des cures et des sacristies, et leur rappelât son fameux discours sur les couvents.

» Le divorce ne pouvait durer plus longtemps. »

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — Dimanche 27 juillet, un soldat du train genevois en casernement à Thoune fut mis au cachot pour cause d'ivresse. Cette mesure le mit dans une fureur telle qu'il *enfonça une fenêtre et se blessa cruellement* au poignet. On le trouva le soir étendu *dans son sang. Son état est tel que l'on doute* de son rétablissement.

Zurich. — Dans les fabriques et manufactures du canton, la somme dépensée en 1872 pour les salaires et la rénumération du *travail des ouvriers s'élève à 16,382,186 fr.*; en 1871, elle ne s'élevait qu'à fr. 14,051,144. C'est la meilleure preuve de la prospérité des industries manufacturières.

— Il paraît que le ménage des libres-penseurs de Zurich commence à se gâter. L'apostat allemand, Michelis, ne veut déjà plus des frères et des amis, et ceux-ci ne veulent plus de lui, ils se donnent congé réciproquement et cherchent à faire tous figure de vainqueur. *Ne connaissant pas encore le dernier mot de* cette affaire, *nous nous bornons aujourd'hui* à reproduire la dépêche adressée le 28 juillet au journal officieux du Conseil d'Etat de Genève :

Zurich. 28 juillet.

Les renseignements que quelques journaux avaient mis en circulation sur les circonstances qui ont accompagné la renonciation de M. le professeur docteur Michelis à la direction de la communauté des vieux-catholiques de Zurich, sont absolument controuvés.

Sur la prétention du président de laisser la communauté sans prêtre régulièrement ordonné par un évêque, le docteur Michelis a déclaré purement et simplement qu'il ne *pouvait partager cette manière* de voir et qu'il préférait se retirer si elle était appuyée par la majorité de la communauté. Là-dessus un membre de celle-ci ayant insisté sur la manière de voir émise par le président, dans des termes qui tendaient à blesser M. le professeur Michelis, ce dernier a *jugé convenable de se retirer, et ce sont* les autres membres présents qui ont fini par interrompre l'orateur et à le réduire au silence au moment où il se perdait dans des divagations antireligieuses et *qui n'avaient* aucun rapport avec la question à l'ordre du jour.

— On lit dans le *Monde* :

« Le Dr Michelis fait fiasco à Zurich. Interrompu, le 27 juillet dernier, dans son sermon, *par un M. Dornmann, qui lui* fit des objections, le Dr Michelis, au lieu de les réfuter, y répondit par la colère et l'outrage, et il déclara qu'il ne se souciait pas de rester avec des gens qui n'avaient pas de foi. Sur cette sortie, la séance fut levée, et M. Michelis quitta Zurich. Est-ce pour le rapatrier que M. Falk se trouve en ce moment à Zurich? »

St-Gall. — Une assemblée de 58 meuniers a décidé, par 54 voix contre 4, de fermer leurs moulins aussi longtemps que les affaires ne pourront pas être reprises avec avantage, ce qui n'est pas possible avec la taxe imposée d'office pour la vente de la farine et du pain. Les meuniers ont communiqué *cette décision au gouvernement*, en faisant observer que la mesure dont il s'agit ne peut pas être assimilée à une grève.

Argovie. — Le compte d'Etat pour 1872 présente un déficit de 32,719 fr., soit francs *2,813,444 en recettes et fr. 2,846,163* en dépenses.

Vaud. — La liste des vols commis *depuis deux à trois mois à Lausanne* et dans ses environs ne fait que croître et embellir, dit l'*Estafette*. Dans la nuit de mercredi à jeudi tout le rez-de-chaussée de la maison de campagne Mont-Fleuri (Montbenon) a été dévalisé. Les voleurs avaient, dit-on, commencé par enfermer les dormeurs du premier étage.

Vendredi matin, M. Nogarède, en voulant ouvrir la porte de son magasin, n'a pu le faire sans le concours du serrurier; l'examen de la serrure a montré qu'un rossignol ou fausse clé avait été introduit, et que, s'étant tordu, il n'avait pu être retiré en entier de la *serrure par le voleur*.

Dans le quartier de Maupas, une pension aurait aussi été complétement dévalisée.

Pour peu que cela continue, Lausanne deviendra le paradis des voleurs.

Valais. — La commune de Fully, déjà si rudement éprouvée par les inondations qui ont détruit une grande partie de ses récoltes, vient d'être victime d'un nouveau désastre; un violent orage, accompagné d'une grêle intense a entièrement dévasté son vignoble dimanche dernier.

— Lundi dernier, une brèche s'est produite aux digues du Rhône, sur le *territoire* de la commune de Granges, dans la partie de l'endiguement qui est à la charge de la *ferme dite de Granges. La rupture est d'environ 80*

Les hommes commencèrent par se partager le peu d'habits qu'avait le capine, puis ils *jetèrent le corps à la mer*.

En entendant le bruit que ce corps fit en tombant dans les flots Mme Bremner jeta un léger cri, se tordit les bras et s'évanouit.

John Mackay s'empressa auprès d'elle, lui *fit rouvrir les yeux, qui* alors reprirent la faculté de pleurer qu'ils semblaient avoir perdue.

Pendant les cinq jours qui s'étaient écoulés entre le retour du radeau et la mort du capitaine, il n'était arrivé d'autre accident que celui d'agonies et de morts successives.

Un homme éprouvait tout à coup des soulèvements d'estomac, entrait en convulsions, se raidissait et mourait.

Parfois, en mourant, il lâchait les manœuvres auxquelles *il était* cramponné et tombait à la mer; parfois, au contraire, il expirait les serrant avec une telle violence qu'il fallait que trois ou quatre hommes réunissent les restes de leur force pour lui faire lâcher prise.

L'un d'eux mourut tellement cramponné qu'on laissa deux jours son cadavre suspendu sans pouvoir lui faire lâcher prise.

Mais, au bout de deux jours, la putréfaction *s'y étant mise, il fallut, comme les cordages auxquels il était accroché servaient à* la consolidation du mât d'artimon, lui désarticuler les bras au poignet.

Les mains restèrent, le corps s'engloutit.

Dans la matinée du 28, deux jours avant la mort du capitaine, le premier maître, M. Wade, *déclara qu'il ne pouvait plus long*temps supporter cette inaction.

Le radeau, retenu par un câble, flottait au-dessous de la hune d'artimon.

Il demanda si quelques hommes voulaient s'y embarquer avec lui et tenter une autre fortune que celle de leurs compagnons.

Deux matelots, deux Malais et quatre Lascars, huit hommes en tout, accédèrent à la proposition, et, quelque effort que fit John Mackay pour les retenir, s'embarquèrent de nouveau.

Comme la première fois, le câble fut coupé et le radeau s'éloigna.

Comme la première fois, au bout de deux ou trois heures on le perdit de vue; mais, le lendemain, on ne le retrouva point dans les eaux du bâtiment: une bourrasque s'était élevée dans la soirée, et, selon toute probabilité, le radeau et ceux qui le montaient avaient été submergés.

Cette bourrasque, fatale à ceux qui étaient partis, avait eu un heureux résultat pour ceux qui étaient restés.

Une forte pluie était tombée; les naufragés avaient recueilli l'eau dans des parties de leurs vêtements et avaient pu *se désaltérer*.

Or, la pire souffrance, celle de la soif, était donc calmée momentanément.

A partir de ce moment, les naufragés passèrent rarement quarante-huit heures sans que quelque bourrasque nouvelle amenât une *nouvelle pluie, ce qui, avec l'application* sur le corps d'un vêtement qu'on trempait dans la mer à l'aide d'un fil de caret, était un grand soulagement.

En effet, toutes les fois que ces malheureux, si épuisés qu'ils fussent, pouvaient avaler quelques gorgées d'eau fraîche, pendant quelques heures ils ne ressentaient même plus le côté violent de la faim.

Cependant le jour où mourut M. Bremner, outre lui on perdit encore deux hommes *dans la hune d'artimon et deux hommes* dans la hune de misaine.

Au reste, ceux qui habitaient l'une de ces deux localités n'avaient aucune communication avec l'autre; ils voyaient ce qui se passait, voilà tout, mais il n'avaient pas même la force de se parler.

D'ailleurs ils n'avaient rien à se dire.

John éprouvait chaque matin un grand étonnement de se retrouver vivant, et sa conviction était que ce jour était le dernier de ses jours, *et qu'il serait infailliblement trépassé à son tour avant la nuit*.

Il avait entendu dire que l'homme ne pouvait pas demeurer plus d'un certain nombre de jours sans manger, six, sept, huit, dix jours au plus, et, au onzième jour, c'est-à-dire au jour de la mort de M. Bremner, il était encore vivant.

Dans la soirée, la mer fut plus calme qu'elle ne l'avait jamais été; quelques Lascars, qui encombraient la hune d'artimon, qui gênaient leurs camarades et étaient gênés par eux, se mirent à la nage pour gagner la hune de misaine, qui n'avait jamais été pleine, et dans laquelle la mort de deux hommes, qu'ils avaient vu jeter à la mer, venait de faire un nouveau vide; ils arrivèrent à grand'peine, tant ils étaient *affaiblis*, et, aidés de leurs compagnons, ils s'y établirent.

A partir du 1er et du 2 juillet, ceux qui avaient survécu tombèrent dans une si grande faiblesse qu'ils perdirent non-seulement le sentiment de ce qui se passait autour d'eux, mais encore le sentiment de ce qui se passait en eux.

L'espèce d'atonie dans laquelle les plus forts avaient fini par être plongés avait presque annihilé le sentiment de la *faim*. Quand il tombait un peu pluie, tous *ces agonisants* semblaient sortir d'une léthargie; on voyait parmi eux des mouvements inusités: c'étaient les efforts que chacun faisait pour *recueillir le plus d'eau possible*, puis cette eau absorbée, quelques paroles de satisfaction s'échangeaient, lentes, tristes, douloureuses, et, peu à peu, le silence et l'immobilité se rétablissaient.

(A suivre.)

mètres; l'on *travaille activement à la refermer*. Malheureusement une grande partie des récoltes de Granges et de Grône est détruite.

Genève. — *Le dimanche 17 août prochain*, à Saconnex-delà-d'Arve, campagne Montfalcon, aura lieu une pacifique et cordiale réunion des sociétés catholiques du canton de Genève.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 1er août.

Nos progressistes ne parlent que d'envoyer tout le monde à l'école. Ils ont raison, mais pas tout à fait dans le sens qu'ils imaginent; il *faudrait ouvrir des écoles de dignité*, de respect de soi-même, de sens commun et commencer par obliger la plupart des lettrés à y prendre place. Ce sont ceux surtout, en général, dont la conduite fait désirer qu'un peu de lumière, — de lumière morale, — pénètre dans les esprits. Les connaissances dont ils se targuent ne sont qu'un nuage dans lequel ils sont emportés vers les cimes les plus escarpées de la sottise. Ils nous font presque toujours l'effet de gens qui *prendraient leur petite lanterne* pour le soleil, tandis qu'au contraire de pauvres diables, ne sachant ni A ni B atteignent le but de la vie sans broncher, parce que leurs regards sont fixés sur la lumière du Bon Dieu!

Voici par exemple, Messieurs les avocats de la ville de Paris, de la ville la plus intelligente, la plus éclairée de l'univers : ils ont à procéder à l'élection des membres du Conseil de leur ordre; parmi les candidats se trouvent deux hommes bien connus. M. Jules Favre et M. Dufaure, et ils accordent leurs suffrages au premier, dédaignant de les donner au second. Certes, M. Dufaure n'est pas de *notre paroisse;* mais quand nous examinons sa longue et laborieuse carrière, les services qu'il a rendus à la société diverses circonstances, l'autorité universelle qu'il s'est acquise comme jurisconsulte, le respect dont il a su entourer son existence privée, nous sommes surpris de son échec et ne voyons dans ceux qui le lui ont infligé que des brouillons et des ignorants, pour ne pas dire davantage. Nous ne voulons pas insister sur le triomphe de son concurrent, il nous suffira de remarquer simplement que c'est là un des signes du temps très-caractéristique et très-mauvais.

D'après une correspondance adressée de Londres à un journal espagnol, le gouvernement français serait sur le point de reconnaître les royalistes comme belligérants. La nouvelle nous paraît d'autant plus hasardée qu'elle semble aller à l'encontre de nos informations particulières. Quoiqu'il en soit, elle a produit une véritable sensation à Madrid. Le pauvre M Salmeron est dans une situation si précaire qu'il s'alarme de l'apparence d'une nouvelle difficulté. A vrai dire, ou serait inquiet à moins de carlistes et d'intransigents!

Les événements de la péninsule ne mettent pas non plus le roi de Portugal sur un lit de roses. Si grâce au *veto* de l'Europe, les révolutionnaires espagnols n'ont pas encore réussi à lui faire partager le sort de son beau frère Don Amédée, il n'en est pas moins certain, d'un côté. qu'ils sont toujours fidèles à leur politique anti-monarchique et de l'autre côté Don Carlos devenu Charles VII, lui ferait un voisin d'autant plus désagréable que la descendante de la dynastie dont il occupe la place, *Dona Maria de las Nièvre* est devenue l'épouse de l'Infant Alphonse.

Le miguelisme n'*est pas mort* en Portugal. Il est surtout vivant dans la province de Tras-os-montés. — Une étincelle suffirait à le rallumer.

Trois ambassadeurs sont arrivés à Paris, MM. le comte de Vogué, de Corcelles, et le marquis de Bouille. On pense que le dernier ne retournera pas à Madrid. Le duc de Broglie avait désigné pour le remplacer M. de Bourgoing avec lequel il est intimément lié; mais on ne sait comment faire pour faire accréditer un ambassadeur auprès des Espagnols. Notre *maréchal de Mac-Mahon* peut-il entrer en relations personnelles avec Salmeron? Evidemment non! — A cause de cette difficulté, il ne serait pas impossible que M. de Bourgoing allât prendre à Vienne le poste laissé vacant par le marquis de Banneville qui veut prendre sa retraite.

Les journaux de Vienne ne se sont pas trompés sur les motifs qui *ont déterminé* la Prusse à intervenir par la capture du *Vigilant en faveur de la révolution installée* à Madrid. Non-seulement le catholique *Vaterland*, mais la *Nouvelle Presse libre*, organe juif, centralisateur et libéràtre affirme que le prince de Bismark veut venir en aide au gouvernement de Madrid pour empêcher l'avénement de Don Carlos qui *fortifierait le* pouvoir de la Papauté on ne saurait se trop persuader de cette vérité que la Prusse s'opposera *per fas et nefas et plutôt per nefas* à la restauration de l'ordre monarchique *et catholique en Occident. Qui est contre* cette restauration, travaille pour Bismark et avec Bismark.

France (Savoie). — Un sinistre financier comme n'en avait pas encore vu la ville d'Annecy, vient de répandre la consternation et la misère dans un grand nombre de familles.

M. François Bachet, directeur de la Caisse d'Escompte d'Annecy, a pris la fuite samedi soir, laissant derrière lui un passif évalué à 1,300,000 fr. On suppose qu'il s'est réfugié en Angleterre.

Le capital-actions de la Caisse d'Escompte n'était que de 400,000 fr. Des dépôts faits par des négociants, des ouvriers, de pauvres domestiques, constituent le surplus de la somme engloutie par M. Bachet.

Italie. — On mande de Rome :

« Minghetti ne s'endort pas, mais étudie et se consume à chercher le remède à l'irrémédiable déficit du Trésor. Il paraît que l'idée qui lui sourit le plus est de contracter à l'étranger un emprunt s'élevant à la somme ronde de 800 millions de *lire*. Que ce ministre rêve d'emprunts gigantesques, ce n'est pas merveille. Déjà en 1864 il n'avait pas d'autre méthode, mais qui sera assez fou pour prêter quelque chose à l'Italie de 1873?

Le ministre de la guerre commence à donner signe de vie. Il vient d'appeler la classe de 1853 au tirage, du 16 septembre au 20 octobre. L'opération terminée, les conscrits rentreront dans leurs foyers pour attendre qu'on les appelle sous les drapeaux.

Le choléra paraît se cantonner dans la Vénétie. Il n'avance pas et ne semble pas se développer. Peut-être échapperons-nous, mais la suppression des pèlerinages n'en sera certainement pas la cause. Pendant *qu'on craint les agglomérations de pèlerins*, on ne se préoccupe nullement des entassements de foules dans les théâtres. Ces agglomérations-là sont-elles donc moins contraires à l'hygiène qu'une procession en plein air?

» Le Conseil communal de Rome vient de tenir séance secrète. Il s'agissait d'altérations découvertes dans les registres de la comptabilité. La conclusion a été que le secrétaire général, Falcioni, serait suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait découvert le *coupable. Ce Falcioni était déjà secrétaire* général avant 1870 sous l'administration du sénateur, marquis Cavaletti. Au mépris de tous ses devoirs, il s'était mis au service des intrus. La justice de Dieu le retrouve.

» L'épidémie des grèves continue. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il s'en déclare une ou deux. Cette semaine, c'est le *tour de Gênes et de Naples.*

» La nomination du prince Ruspoli au commandement de la garde nationale souffre difficulté. Bon nombre de chefs *donnent leur* démission. Pour ne citer que les plus marquants, les colonels prince de Piombino, duc Cesarini, chevalier Tittoni, le capitaine d'état-major Baldini, se sont retirés. Ruspoli reculerait, dit-on. Il perd là une bonne occasion de toucher le prix de ses complaisances pour le gouvernement auquel, étant administrateur de l'hôpital St-Michel, il a cédé, au vil prix d'une rente annuelle de 120,000 *lire*, les immeubles appartenant à cet hôpital et dont le moindre valait à lui seul cette somme. Ces immeubles sont le magnifique palais de Monte Citorio, celui de la place Colonna avec toutes ses dépendances, l'édifice où se trouve le temple d'Antonin sur la place St-Pierre, la caserne des douanes à Ripa et plusieurs autres encore.

Nos libéraux, la *Libertà* en tête, se plaignent amèrement que le brevet de grand officier de la légion d'honneur envoyé à l'illustre baron Hercule Visconti par le gouvernement français, lui ait été remis par M. de Corcelles, et non par M. Fournier. Ils y *voient une injure* à Victor-Emmanuel. Pourquoi est-il impossible d'avoir des égards pour Pie IX sans que Victor-Emmanuel se sente blessé? C'est la faute du rôle qu'il s'est donné.

— Nous lisons dans l'organe révolutionnaire le *Corriere dell'Umbria :*

Les pèlerins se remuent.

L'autorité de la sûreté publique de Terni, *a fait arrêter le 29 du mois dernier*, et reconduire à la gare, 50 pèlerins qui venaient de Lorette où ils avaient visité la Sainte Maison, et se rendaient aux Sanctuaires d'Assise et de Pérouse. Ces pèlerins appartiennent à l'arrondissement de Frosinone. Il leur a été enjoint de retourner chez eux.

A Rieti on a également repoussé une centaine *de ces pèlerins, appartenant tous aux* provinces méridionales, et qui se dirigeaient aussi vers Assise et Pérouse.

Quelle liberté!

Italie. — Victor-Emmanuel et sa cour posent en bons catholiques; c'est un cachet que l'on tient à porter devant l'Europe et le peuple italien. Seulement les faits répondent mal à cette ambition. Après que les princes de Piémont ont choisi le Vendredi-Saint pour offrir un grand déjeûner à la Czarine à Naples, ils ont choisi un samedi, jour de Vigile, pour la festoyer au Quirinal. Leur père, bien digne d'eux, vient de donner un dîner de gala au schah de Perse, à Turin. Le jour était d'un choix très-catholique : c'était le vendredi.

Autriche. — On lit dans le *Constitutionnel :*

« Le *Monde* reproduit, dans son numéro de ce matin, l'article du *Constitutionnel* sur le traité en projet entre la Prusse et la Russie, à propos de la rectification des frontières des deux pays.

» Notre honorable confrère paraît croire que nous approuvons ces changements, ces conquêtes, et que l'existence de l'empire d'Autriche, comme grande nation européenne, n'a pour nous qu'une importance secondaire. Sur ce point il est complétement dans l'erreur.

» Nous avons constaté la situation désastreuse de la Pologne russe, au point de vue économique, et les préoccupations que cette situation cause à St-Pétersbourg. Il faudrait, pour l'améliorer, que la Prusse cédât à la Russie ses deux provinces de Prusse orientale et occidentale, ou que le czar abandonnât à l'Allemagne une partie de l'ancien grand-duché de Varsovie. Comme les deux Etats contractants ne voudront céder une partie de leur territoire qu'à la condition de reprendre d'un autre côté la valeur de ce qu'ils auront abandonné, ils ont choisi l'Autriche pour fournir cet appoint.

» Ce procédé d'offrir à un autre ce qu'on *ne possède pas, est assez dans les habitudes* du gouvernement prussien; n'a-t il pas offert la Belgique à Napoléon III?

Allemagne. —Une pétition, au bas de laquelle on peut lire les plus grands noms de l'aristocratie bavaroise, a été adressée au roi Louis II pour protester contre la loi de l'empire qui proscrit les jésuites et toutes les associations religieuses qui passent pour leur être affiliées. Les signataires qualifient, avec raison, cette loi d'arbitraire; ils affirment qu'elle est inique et qu'elle ne peut *obliger en conscience ni les gouvernements* ni les fidèles. Ils demandent que le roi s'oppose, dans le conseil fédéral, à son exécution.

C'est sans doute pour répondre à cette évolution significative des esprits dans l'Allemagne du Sud que l'on parle à Berlin de donner une place dans le cabinet prussien au *prince Louis de Hohenlohe, en qualité de* ministre des affaires étrangères. On n'a pas oublié le triste rôle joué par ce personnage *politique dans les affaires allemandes.* Dévoué à l'unité germanique, il lui a constamment sacrifié l'autonomie de son pays, la Bavière, et les intérêts du catholicisme, dont son frère le cardinal était cependant le défenseur obligé. En fomentant la rébellion contre l'Eglise, il a essayé de disloquer le faisceau des forces conservatrices et particularistes. Son zèle trouverait aujourd'hui une récompense méritée dans le poste qu'on veut lui donner, mais il est douteux que les pa*triotes bavarois considèrent ce fait comme* une avance qui les porte à montrer plus de docilité envers la politique de Berlin.

— M. Reinkens, qui a été sacré évêque à Deventer, le 25 juillet dernier, va recevoir du gouvernement prussien une dotation de 6,000 thalers comme traitement annuel. C'est là une affaire réglée. Mais une autre restait à arranger. Il faut une cathédrale au nouvel évêque, et comme M. de Bismark n'en trouve pas en Prusse à lui céder dans le *moment, il a jeté* son dévolu sur l'ancienne cathédrale de Constance. On est en pourparlers avec le gouvernement badois dans le but d'en obtenir la cession à bref délai. On va donc chasser les catholiques de leur antique cathédrale pour la livrer à l'apostat Reinkens. Le gouvernement grand-ducal de Bade n'y voit aucun obstacle. Quelle justice!!

Prusse. — Nous recevons d'Alsace la *communication suivante :*

« Il se passe des choses étranges sur les bords du Rhin. Il y *a une feuille*, la *Deutsche Reichs-Zeitung*, (journal de l'empire allemand), qui, née à peine depuis deux ans, à Bonn, défend avec une rare énergie les droits de l'Eglise et des catholiques. Cette même feuille nous a rendu, à nous, pauvres *Alsaciens, d'excellents services. Elle a pris* en main notre cause et l'a défendue avec un incontestable talent et une grande vigueur. Cela a déplu à M. de Bismark et à ses satellites. Défendre l'Eglise et plaider la *cause de l'Alsace, cela ne se pardonne pas* en Prusse. Le gouvernement a donc saisi toutrs les occasions pour persécuter, molester les rédacteurs de cette feuille. M. Hauptmann, gérant et propriétaire, a déjà été condamné à plusieurs reprises à des amendes très-fortes, et le rédacteur responsable va se *rendre en prison pour y faire sa peine* de trois mois et demi à laquelle il a été condamné. Mais voici qui est plus fort. Le gouvernement voudrait savoir, *à ce qu'il paraît, quels sont les différents collaborateurs à cette* feuille, et il a pris occasion d'un article publié il y a environ six semaines (le 10 juin) pour citer devant le juge d'instruction un des compositeurs et le metteur en pages avec le prote : ces ouvriers furent invités à déclarer, sous foi du serment, d'où provenait ledit article. Il n'est pas inutile de savoir *que cet article roulait sur le Dr Reinkens*, le soi-disant évêque des vieux-catholiques; que ce monsieur y était assez malmené, et que *le gouvernement y soupçonnait la main de* M. le professeur Floss, le seul professeur de l'université de Bonn qui soit resté fidèle à la religion catholique. Or, celui-là gêne; on voudrait s'en débarrasser pour mettre à sa place un vieux-catholique.

» Les ouvriers cités refusèrent de trahir, comme ils disaient, leur secret professionnel; ils furent pour cela condamnés, le 3 juillet, à une amende de dix thalers, 37 fr. 50 c. Ils persistèrent néanmoins; ils furent cités une *seconde fois*, et sur leur refus de déposer, ils furent, le 9 juillet, condamnés à la prison, et le 10, la peine leur fut déjà appliquée. L'un, quelques jours après, a faibli, et a fait quelques révélations. Il fut immédiatement relâché. L'autre, le prote, François Siéger, persévéra noblement, et se trouve depuis trois semaines sous les verrous. On lui a fait entendre qu'on le garderait en prison tant qu'il ne ferait pas des révélations, cela dût-il durer sa vie entière. On s'appuie pour cela sur les articles 80 et 81 du code d'*instruction criminelle* de Napoléon. »

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

New-York, 2 août.

Une conspiration carliste a été découverte à la Havane. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Cespedes refuse de négocier avec l'envoyé du capitaine général.

On signale plusieurs engagements près de *Port-au-Prince.*

—

Londres, 2 août.

Un terrible accident a eu lieu dans la matinée à Wigan sur le train de plaisir allant de Londres en Ecosse.

Il y a eu 10 à 12 morts et 30 blessés.

—

Madrid, 1er août.

Plusieurs rues de Séville ont été pillées avant l'entrée des troupes.

Valence reste au pouvoir des internationaux.

Grenade offre sa reddition.

—

Perpignan, 2 août.

On annonce de Bilbao que don Carlos et la plupart des forces navarraises sont entrées en Biscaye.

On assure qu'il va à Puernien prêter serment aux *fueros*. Des détachements carlistes sont autour de Bilbao.

—

Paris, 2 août.

Paris-Journal dit que par suite de la situation grave de l'Espagne des ordres ont été envoyés à Rochefort et Toulon pour l'expédition de trois corvettes sur les côtes d'Espagne. L'escadre de la Méditerranée est invitée à se tenir prête au premier signal.

—

Posen, 3 août.

L'archevêque Ledochowski est invité à se présenter, le 8 août, devant la cour criminelle, pour rendre compte du déplacement de l'ecclésiastique Arndt à Filehne, accompli après la publication de la loi ecclésiastique.

—

Bilbao, 3 août.

Hier, Don Carlos, à Guernica, a prêté le serment aux fueros basques. Un grand enthousiasme règne parmi ses partisans. Un manifeste de Don Carlos se répand en éloges sur la *liberté basque; il est parti pour* Durango.

BOURSE DE BALE.

Bâle, le 2 Août 1873.

ACTIONS	Offert	Demandé.	Payé.
Actions de banque.			
Banque de Bâle 4 p. 100	— —	5265 —	— —
Union bâloise	465 —	460 —	— —
Banq. du Commerce de Bâle.	— —	665 —	— —
Caisse hypothécaire de Bâle.	— —	1112 50	— —
Comptoir d'escompte, Bâle 5 p. 100.	2400 —	2300 —	— —
Banque fédérale à Berne	565 —	560 —	— —
Crédit suisse à Zurich	— —	665 —	— —
Vereinsbank allemande	— —	— —	— —
Banque de Mulhouse	492 50	— —	490 —
Banque d'Alsace-Lorraine	502 50	500 —	— —
Actions de chemins de fer.			
Central-Suisse	680 —	677 50	— —
Nord-Est	627 50	622 50	— —
Gothard	512 50	510 —	— —
Rigi	1350 —	— —	— —
Ouest-Suisse	— —	222 50	— —
Union-Suisse, actions primitives	122 50	— —	— —
Union-Suisse, priorité	350 —	— —	— —
Actions d'assurance.			
Assurance bâloise contre l'incendie	4650 —	4625 —	— —
Assurance bâloise sur la vie	4820 —	— —	— —
Réassurance bâloise	1100 —	— —	— —
Assurance bâloise de transport	1170 —	— —	— —
Neuchâteloise	— —	1030 —	— —
Eaux et Forêts Fribourg, actions de priorité	510 —	— —	— —
Fabrique de locomotives de Winterthour	570 —	— —	— —
OBLIGATIONS			
Obligations fédérales 1857-1877 4 et demi p. 100	— —	— —	— —
Obligations fédérales 1876-1892, 4 et demi p. 100	— —	100 —	100 —
Obligations fédérales 1877-1886, 4 et demi p. 100	—	— —	— —
Obligat^{ns} américaines 1882 *, 6 p. 100	— —	— —	— —
Obligations cantonales.			
Bâle, 4 et demi p. 100	100 25	— —	— —
Berne, 4 p. 100	90 25	— —	— —
Berne, 4 et demi p. 100	— —	98 25	— —
Fribourg, 1re Hyp., 4 et demi p. 100	99 25	— —	— —
Fribourg, emprunt 1872, 4 et demi p. 100	95 —	94 50	— —
Genève, 5 p. 100	— —	100 —	— —
Obligations des chemins de fer.			
Central, 5 p. 100	— —	101 25	— —
Central, 4 et demi p. 100	99 25	99 —	— —
Franco-Suisse *, 3 et trois quarts p. 100	— —	312 50	— —
Nord-Est, 4 et demi p. 100	99 —	— —	— —
Union des chemins de fer suisses, 1re Hyp., 4 p. 100	84 —	— —	— —
Ouest-Suisse *, priv., 5 p. 100.	— —	— —	— —
Ouest-Suisse *, ord., 5 p. 100.	— —	— —	— —
Chemins de fer du Jura 5 p. 100	101 —	— —	— —

Les obligations désignées par une * se négocient coupons compris.

Mercuriales.

PARIS 1 Août.	Huiles de Colza, fût compris les 100 kilos. — Escompte 1 0/0.	Farines 8 marque le sac de 159 k. brut. Escompte 1/2 0/0.	3/6 Nord f. fin 90 degrés Escompte 2 0/0 l'hectol. fût comp.	Sucre blanc No 3 les 100 kil.
Courant	87.00	78.00	64.00	61.25
Msprochain	—.—	—.—	—.—	—.—
Janvier	—.—	—.—		
Février		—.—	—.—	
Mars	—.—	—.—	—.—	
Avril	—.—	—.—	—.—	
Mai	—.—	—.—	—.—	—.—
Juin	—.—	—.—	—.—	
Juillet	—.—	—.—	—.—	
Août	—.—	—.—	—.—	
4 mois d'été	—.—	—.—	63.00	
Septembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre			—.—	—.—
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Décembre	—.—	—.—	—.—	—.—
4 derniers	90.25	77.—	63.00	—.—
Nov.-Fév.		75.00		—.—
4 premiers.	91.00	—.—	63.00	—.—

BERLIN 1 Août.	Seigle par 1000 kil.	Froment par 1000 kil.	Huile de navet 100 kil. sans fûts.	Esprit p. 100 par 1000 kil. avec fûts.
Janv./Févr.	—	—	—	—
Févr./Mars	—	—	—	—
Mars/Avril	—	—	—	—.—
Avril/Mai	80 1/8	54 5/8	21 1/8	19.03
Mai/Juin	—	—	—	—.—
Juin/Juillet	104	54	19 3/4	22.08
Juillet/Août	—	—	20 1/8	—.—
Août/Septembre	—	—	—	—.—
Sept./Octobre	81 3/8	54 5/8	19 1/8	20.06
Octob./Novemb.	—	—	—	—
Nov./Décembre	—	—	—	—
Décemb./Janvier	—	—	—	—

Fribourg.

PRIX DES GRAINS du 2 Août 1873.

Seigle, le quarteron de	fr. 2 00	à fr.	2 50
Froment, »	» 3 90	à »	4 20
Messel, »	» 2 70	à »	3 10
Epeautre, »	» 1 30	à »	1 50
Orge, »	» 1 90	à »	2 10
Avoine, »	» 1 30	à »	1 50
Gru »	» 0 00	à »	0 00
Poissette noire »	» 2 00	à »	2 50
» blanche »	» 4 00	à »	4 20
Esparcette »	» 0 00	à »	0 00
Chanvre	» 0 00	à »	0 00

Trèfle (graine), la livre, 00 à 00 cent.

ANNONCES.

A LOUER

Pour y entrer à la fin mars 1874, l'auberge sous l'enseigne de l'*Etoile*, à Promasens, avec des vases de cave pouvant loger environ 50 chars de vin, et environ 20 poses d'excellent terrain ; les mises auront lieu le 8 septembre, entre une et deux heures de l'après-midi. Les personnes qui désireraient prendre connaissance de l'établissement et des immeubles, peuvent s'adresser au propriétaire. (C 207 F)

Le soussigné **Gottfried GRUMSER,** négociant, rue de Lausanne, n° 169, a l'honneur de faire connaître au public qu'il achète à un prix très-élevé tous les

OBJETS D'ANTIQUITÉ

tels que monnaies, tableaux, meubles, etc.

G. GRUMSER,
(C 120 F) *rue de Lausanne, 169.*

A VENDRE

Un **Hôtel** *situé sur les bords du* **lac Léman,** et dans une des villes les plus fréquentées (canton de Vaud). Cet établissement, jouissant d'une bonne clientèle régulière, se vendrait de préférence meublé. Prix et mode de payement très-avantageux. Entrée en jouissance à volonté. Pour ultérieurs renseignements, s'adresser à M. **Et. Comte,** notaire, à Fribourg *(Suisse).*
(C 189 F)

M. Edouard Techtermann, agent d'affaires à Fribourg, se charge de poursuites, tenue de rentiers, etc. Son bureau, situé à la *rue de la Préfecture, n° 195, est ouvert tous les* **mercredis** et **samedis,** dès les 9 heures du matin. (C 210 F)

A VENDRE

Une propriété de rapport et d'agrément, comprenant une maison de maître, très-convenable pour établissement de pension d'étrangers et cures de raisins, ainsi que toutes les dépendances d'une ferme, à 4 minutes d'une station de chemin de fer. Vignes en rapport, terrains de vignes, vergers champs, jardins, bois taillis. Vue magnifique sur les Alpes.

S'adresser à M. le conseiller André Dussen, à St-Léonard, sur Sion (Valais). (C 195 F)

Avis.

On offre à céder en seconde lecture, à de bonnes conditions, les journaux suivants :

L'**Union**, de Paris,
Le **Français,** »
Le **Pays,** »
Le **Moniteur universel,**
Le **Bien public,** de Gand,
La **Décentralisation,** de Lyon,
Le **Journal de Florence,**
La **Deutsche-Reichs-Zeitung,**
L'**Augsburger Post-Zeitung.**
Le **Pensamiento,**
et les revues suivantes :
Le **Correspondant,**
La **Revue catholique,** de Louvain,
La **Civiltà cattolica,**
Les **Mondes,** revue scientifique.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de l'imprimerie catholique, Grand'-Rue, 10, à Fribourg.

FABRIQUE DE TREILLAGES ET CLOTURES

Médaille de 1re Classe VEVEY et MORGES — EN TOUS GENRES — Médaille de 2e Classe SION et MORGES

Jn Bte GUEPET

à ROLLE (canton de Vaud)

Seul fournisseur des chemins de fer de la Suisse occidentale

Kiosques, Pavillons, Espaliers, Stores pour serres, Bancs, Chaises et tables en bois pour jardins, Modèles rustiques et autres.

Envoi franco des prix courants sur demande.

Luftkurort Davos,

Graubünden

Hotel und Pension z. Seehof,

Davos-Dörfli,

Sonnige, ganz geschützte Lage. 40 Zimmer. Salon mit Bibliothek. Billard. Gartenanlagen. Douchen und Bäder. Schöne Spaziergänge am waldigen Ufer des nahen Grossee's. Frische Milch. Kurarzt.

Anfragen an den Eigenthümer.
(220 R) (C 136 F) **G. Stifler.**

Das ganze Jahr offen mit mässigen Preisen. Heizbare Zimmer und Salon und Café-Billard.

Interlaken
HOTEL DU PONT
(alte Post)

5 Minuten von Bahnhof. (C 139 F)

Dicht an der Aare mit schattigen Gartenanlagen und sämmtliche Zimmer mit Aussicht auf Jungfrau u. Mönch

MAISON
VIRGILE DENOYON & Cie
A MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine).

ENGRAIS ORGANIQUE

AZOTÉ-PHOSPHATÉ ET RICHE EN HUMUS, **5** FR. **50** LES **100** KIL. *(gare Paris).*

Cet engrais se recommande spécialement à MM. les cultivateurs par ses propriétés fertilisantes et son bon marché.

SUPERPHOSPHATE, — SULFATE D'AMONIAQUE, — NITRATE DE POTASSE, — DE SOUDE PHOSPHATE FOSSILE.

SEL POUR BESTIAUX A 4 FR. 50 LES 100 KIL.

Envoi sur demande de prospectus et renseignements.

(M. 194 R. C.)

Fabrique spéciale de machines et instruments d'agriculture

USINE A VAPEUR. **GARNIER ET Cie** INGÉNIEURS-MÉCANICIENS

A REDON (Ille-et-Villaine)

79 médailles or, argent et bronze obtenues depuis 5 années. — 20 médailles dans les seuls Concours régionaux de 1868, 7 premiers prix et 5 seconds à Quimper, 4 premiers prix et 2 seconds à Montpellier, 2 premiers prix à Angoulême. — 2 médailles à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

Charrues, — Herses, — Houes à cheval, — Butteurs, — Fouilleuses, — Rouleaux scarificateurs, — Pelles à cheval, etc., etc., et tous instruments d'extérieur.

Coupe-racines, — Hache-paille, — Dépulpeurs, — Laveurs de racines, — Moulins à pommes.

Pressoirs et vis de Pressoirs, — Tarares et Machines à battre. — *Envoi franco du catalogue.*

VIENT DE PARAITRE CHEZ G. MASSON

17, PLACE DE L'ECOLE-DE-MÉDECINE, A PARIS

LES SERRES-VERGERS

Traité complet de la culture forcée et artificielle

DES

ARBRES FRUITIERS

DEUXIÈME EDITION

AVEC 65 FIGURES DANS LE TEXTE

Complétement refondue du *Manuel de la culture forcée des arbres fruitiers*

par Ed. PYNAERT,

Architecte des jardins, professeur à l'école d'horticulture de l'Etat annexée au Jardin botanique de l'Université de Gand

1 volume grand in-18 de 376 pages. — Prix : 4 fr. 50. (H 192 R C